

## Mentions Légales

- Propriétaire et éditeur du Site : la société TOURIZ, SARL au capital de 15.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°833018187, ayant son siège social au 11 bis rue Volney 75002 Paris
- Directeur de la publication et responsable éditeur : Jean-Philippe DUCHENE (Gérant de la SARL TOURIZ)
- Hébergeur : OVH 59820 GRAVELINES

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SITE

## 1. DÉFINITIONS

Les termes et expressions ci-dessous auront, lorsque leur première lettre apparaît en majuscule, la signification ci-après :

**Commune** : Désigne la Commune auprès de laquelle est effectuée la télédéclaration du logement ou du local par le Déclarant ;

**Conditions Générales d'Utilisation ou CGU** : Désigne les présentes conditions générales d'utilisation du Site ;

**Déclarant ou Utilisateur** : Désigne l'utilisateur qui s'est inscrit sur le Site aux fins de télédéclaration de son logement ou local ou de la taxe de séjour ;

**Déclaration** : Désigne la télédéclaration effectuée par le Déclarant (au sens des présentes) de son logement ou local (Article L.324-4 du Code du Tourisme, ou article L.631-7 et suivants et L.634-1 et suivants et L.635-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation) et de la taxe de séjour (article L2333-33 et L.2333-34 du Code Général des Collectivités territoriales) sur le Site ;

**Espace Déclarant** : Désigne l'espace dédié au Déclarant s'étant inscrit et connecté sur le Site et sur lequel le Déclarant peut procéder à la télédéclaration de son logement ou local et de la taxe de séjour ;

**Identifiants** : Désigne le nom d'identification et le mot de passe du Déclarant nécessaires à la connexion sur le Site aux fins de télédéclaration et à l'accès à l'Espace Déclarant ;

**Site** : Désigne le site Internet sur lequel le Déclarant procède à la télédéclaration de son logement ou local et de la taxe de séjour ;

**Société** : Désigne la société TOURIZ, SARL au capital de 15.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°833018187, ayant son siège social au 11 bis rue Volney 75002 Paris ;

**Tiers** : Désigne toute personne physique ou morale autre que le Déclarant, la Société et la Commune ;

**Visiteur** : Désigne la personne physique qui accède au Site sans s'y inscrire et le visite.

## 2. OBJET DES CGU – ACCEPTATION ET MODIFICATIONS – VALEUR CONTRACTUELLE

**2.1.** Les CGU ont pour objet de fixer et préciser les modalités dans lesquelles le Site est mis à disposition de tout Visiteur et les conditions d'utilisation du Site par les Visiteurs ou Déclarants. Elles s'appliquent et sont pleinement opposables à tout Visiteur et Déclarant lors de leur visite et utilisation du Site et de ses fonctionnalités.

**2.2.** Tout Déclarant ou Visiteur déclare avoir lu et accepté sans la moindre réserve les CGU et s'y conformer strictement à l'occasion de sa visite du Site ou de l'utilisation de ses fonctionnalités.

**2.3.** Les CGU ont pleine valeur contractuelle entre les Déclarants ou Visiteurs de première part, et la Commune de deuxième part, et la Société de troisième part ; elles sont ainsi pleinement opposables à tout Visiteur et Déclarant tant par la Commune que par la Société.

**2.4.** La mise à jour/modification des CGU pourra intervenir à l'initiative de la Société à tout moment sans avoir à en référer préalablement aux Déclarants. Les CGU opposables au Visiteur et au Déclarant sont celles en vigueur et éditées sur le Site.

## 3. ACCÈS PERSONNEL – IDENTIFIANTS DE CONNEXION

L'accès aux fonctionnalités de télédéclaration et à l'Espace Déclarant est strictement réservé aux Déclarants et exige l'inscription préalable du Déclarant sur le Site.

Pour les fonctionnalités qui nécessitent l'accès à l'Espace Déclarant, lors de son inscription au Site, le Déclarant doit créer ses Identifiants qui lui permettront de se connecter sur le Site afin notamment de procéder aux télédéclarations.

Les Identifiants sont destinés à protéger l'intégrité, la disponibilité et le contenu de l'Espace Déclarant, ainsi que l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des données transmises par le Déclarant lors des télédéclarations.

Il appartient à cet égard au Déclarant d'assurer la parfaite confidentialité de son mot de passe et de ses identifiants qui lui sont strictement personnels. Ils sont créés, gérés, modifiés et utilisés sous sa seule responsabilité. La Société ne pourra être responsable de toutes conséquences liées à une divulgation, délibérée ou non, des Identifiants auprès de tout Tiers. La Société ne supportera aucune responsabilité du fait des conséquences d'une utilisation frauduleuse des Identifiants du Déclarant par un Tiers, notamment en cas de fausse déclaration.

Dans l'hypothèse où le Déclarant aurait connaissance de ce qu'une autre personne se connecte ou peut se connecter au Site via ses Identifiants, il changera ces derniers et en informera la Société sans délai.

## 4. UTILISATION DU SERVICE DE TÉLÉDÉCLARATION – Adaptation par « services »

Le Déclarant pourra faire usage du Site aux fins de :

- Télédéclarer son hébergement touristique afin de remplir ses obligations issues des Articles L.324-1 et D.324-1 et suivants du Code du Tourisme ;
- Télédéclarer sa taxe de séjour conformément aux Articles L.2333-43 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Télétransmettre ses demandes de changement d'usage des locaux d'habitation conformément aux Articles L.631-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ;

- Télédéclarer la mise en location des logements situés notamment dans une zone soumise à déclaration ou autorisation préalable conformément aux Articles L.634-1 et suivants et L.635-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

Les télédéclarations effectuées sur le Site à ce titre en conformité avec les présentes seront réputées valoir déclaration au sens des Articles L.324-1-1, L.324-4, D.324-15 du Code du Tourisme et au sens de l'Article L.2333-43 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous réserve de leur exactitude et de leur validation et seront opposables à la Commune.

Le Visiteur ou Déclarant s'engage à ne pas utiliser le Site à des fins illicites, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou en violation des dispositions des lois ou règlements applicables, ou des droits d'un Tiers, ou à des fins susceptibles de causer des pertes ou dommages quels qu'ils soient.

La Société se réserve le droit de suspendre, temporairement ou de manière permanente, l'accès aux fonctionnalités du Site aux Déclarants et Visiteurs qui auraient enfreint les dispositions des présentes CGU.

## 5. ACCESSIBILITÉ ET MODIFICATION DU SITE ET DES FONCTIONNALITÉS

Les fonctionnalités de télédéclaration ne sont accessibles que sur le Site et le Déclarant s'assurera en conséquence de disposer d'une connexion Internet lui assurant un accès optimal. La Société ou la Commune ne sauraient être responsable(s) d'une difficulté d'accès aux fonctionnalités de télédéclaration ou au Site due à une défaillance de la connexion Internet du Déclarant.

La Société fera tous ses efforts pour rendre le Site accessible 24h/24 et 7j/7 dans le cadre d'une obligation de moyens. A ce titre, elle pourra être amenée à suspendre temporairement l'accès au Site et/ou aux fonctionnalités de télédéclaration si des opérations de maintenance - corrective ou évolutive - le nécessitent et sans avoir à en alerter préalablement le Déclarant. Toute interruption d'accès au Site et/ou aux fonctionnalités de télédéclaration survenue en raison d'un dysfonctionnement, d'une maintenance, d'un problème d'hébergement du Site ne pourront donner lieu à indemnisation du Déclarant ou exonérer ce dernier de ses obligations déclaratives dans les délais légaux ou réglementaires.

La Société, sur demande ou non de la Commune, pourra en outre modifier les fonctionnalités de télédéclaration ou tout autre contenu du Site discrétionnairement dans le cadre de l'évolution du Site sans que ceci ne puisse constituer un préjudice indemnisable pour le Déclarant. Les Déclarations déjà effectuées et dument validées ne seront pas impactées par ces évolutions.

## 6. ÉCHANGES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Conformément à l'Article L.112-14 du Code des relations entre le public et l'administration, la Commune pourra répondre à toute demande d'information qui lui a été adressée par voie électronique via le Site directement dans l'espace dédié au Déclarant ; le Déclarant devra notifier son refus expressément auprès de la Commune s'il ne souhaite pas recourir à ce mode de communication.

Si le Déclarant l'a accepté expressément notamment lors de son utilisation du Site, la Commune pourra notifier tout document via le Site et l'espace dédié du Déclarant lorsqu'un accusé de réception est légalement exigé conformément à l'Article L.112-15 alinéa 2 du Code des relations entre le public et l'administration. A cette fin, le Site respecte les exigences requises en matière de désignation de l'expéditeur, de garantie de l'identité du destinataire et d'accusé de réception du document. Le Déclarant reconnaît notamment que ce moyen de communication est de nature à faire partir tout délai légal applicable (et à compter du point de départ prévu légalement). La Commune adressera au Déclarant un avis (éventuellement par voie électronique) l'informant qu'un document est mis à sa disposition et qu'il a la possibilité d'en prendre connaissance via le Site sur son espace dédié.

Conformément à l'Article R.112-20 du Code des relations entre le public et l'administration, le document notifié est réputé avoir été reçu par le Déclarant à la date de sa première consultation. A défaut de consultation du document par le Déclarant dans un délai de quinze jours, le document est réputé lui avoir été notifié à la date de mise à disposition.

Si le Déclarant ne souhaite plus recourir à ce moyen électronique de notification tel que prévu ci-dessus, il en informe la Commune par voie électronique dans un délai de préavis de 2 mois.

Le Déclarant devra maintenir à jour ses coordonnées sur le Site et pourra y procéder directement sur le Site, ou par envoi d'un courriel à l'adresse email [dpo@touriz.fr](mailto:dpo@touriz.fr) en justifiant de son identité.

## **7. INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNÉES PERSONNELLES**

L'Utilisateur peut prendre connaissance des informations relatives aux données personnelles éventuellement collectées et traitées dans le cadre de la mise à disposition du Site (pour le compte de la Commune). Se référer au RGPD.

## **8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE**

La Société est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle attachés au Site, qu'il s'agisse de son ergonomie/structure globale, que de son contenu, tels que sans exhaustivité : la marque et le logo TOURIZ, les textes et images (à l'exception du nom de la Commune ainsi que tous ses éléments identifiants).

Toute représentation, reproduction, adaptation, dénaturation, exploitation totale ou partielle de tout élément protégé du Site au sens de Code de la Propriété Intellectuelle sera passible de sanction au titre des actes de contrefaçon et/ou concurrence déloyale.

## **9. RESPONSABILITÉ**

L'Utilisateur ou le Visiteur doit se conformer strictement aux présentes CGU et sera seul responsable des conséquences de l'utilisation du Site et de ses éventuels Identifiants. Il garantit à ce titre la Société et la Commune contre tout préjudice subi par les Tiers au titre de son utilisation du Site et indemniser la Société et/ou la Commune de tout préjudice quel qu'il soit (matériel, moral, d'image...).

Le Déclarant est en particulier responsable des Déclarations qu'il effectue sur le Site ; seront réputées effectuées par le Déclarant lui-même (et donc opposables à la Commune et au Déclarant lui-même) toutes Déclarations réalisées et dument validées au moyen des Identifiants de connexion du Déclarant. Il appartient à cet égard au Déclarant de s'assurer qu'aucun tiers n'ait accès à ses Identifiants de connexion (article 3 ci-dessus) et devra se rapprocher sans délai de la Mairie de la Commune si un tiers a effectué une Déclaration sous ses Identifiants de connexion.

Le Déclarant est seul responsable à l'égard de la Commune ou de toute autorité compétente ou de la Société de toutes conséquences issues de toute omission, de toute information erronée, incomplète ou mensongère renseignée lors de sa Déclaration, de toute Déclaration effectuée alors qu'elle ne s'imposait pas réglementairement ou légalement, de toute Déclaration non-terminée ou non-validée par ses soins ; toute Déclaration incomplète ou non validée ou qui se révélerait erronée ou fautive dans sa teneur sera réputée « non effectuée » à l'égard de la Mairie de la Commune au sens des textes applicables, et soumet en particulier le Déclarant à toute sanction issue d'une absence de déclaration sans que la responsabilité de la Commune ou de la Société ne puisse être mise en cause à cet égard.

Il appartient au seul Déclarant ou au Visiteur de veiller et se conformer à ses obligations réglementaires et légales en matière de déclaration légale ou réglementaire de ses logements ou locaux et de la taxe de séjour. Toute erreur,

omission, non-respect de délai ou contravention réglementaire ou légale résultant d'une mauvaise appréciation par le Déclarant ou Visiteur de ses obligations en la matière engagera sa seule responsabilité, sans exonération pouvant résulter d'une quelconque absence d'assistance juridique ou administrative ou technique par la Commune ou la Société. Il lui appartient de se faire conseiller et assister par un professionnel au besoin afin de déterminer que la Déclaration à laquelle il procède via le Site est conforme à ses obligations légales et réglementaires.

Le Déclarant se déclare en particulier informé que, le numéro d'enregistrement délivré en fin de Déclaration est exigible pour publier une annonce de location pour son hébergement touristique (à l'exception de la location de chambre d'hôtes).

La Société fera ses meilleurs efforts pour maintenir l'accessibilité au Site et aux fonctionnalités de télédéclaration mais ne pourra être responsable d'une indisponibilité ou d'une difficulté d'accès ou d'une mauvaise qualité d'utilisation due à une raison technique quelconque provenant notamment et sans exhaustivité d'une défaillance du fournisseur d'accès Internet du Déclarant/Visiteur, de l'hébergeur du Site, d'une coupure électrique, ou encore d'un cas de force majeure.

Il appartiendra à cet égard au Déclarant de se reconnecter au Site dès que le problème technique sera résolu afin de répondre à ses obligations déclaratives légales et réglementaires dans les délais requis, l'inaccessibilité temporaire du Site ne pouvant constituer une quelconque exonération de responsabilité pour le Déclarant à cet égard.

Le Déclarant/Visiteur fera preuve de modération lorsqu'il évoquera les services de télédéclaration mis à sa disposition et s'abstiendra de tout dénigrement, notamment sur les réseaux sociaux, à l'encontre du Site, de la Commune et de la Société.

La responsabilité de la Société ou de la Commune ne pourra être engagée au titre de toute inexécution - totale ou partielle - de toute obligation à sa charge du fait d'un cas de force majeure au sens du Code Civil.

## **10. PERMANENCE**

La nullité d'une clause quelconque des CGU n'affecte pas la validité des autres clauses ; elle se poursuit en l'absence du dispositif annulé sauf si la clause annulée rend la poursuite des relations contractuelles impossible ou déséquilibrée par rapport aux conventions initiales.

## **11. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE**

Les CGU sont soumises au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation, l'exécution ou la modification des CGU et à la visite ou utilisation du Site sera de la compétence des tribunaux français.